

Adhère à la CFTC



SCAN ME



Expertise comptable 2021 : Extrait de l'avis du CSE (oct 2022)

Le Comité Social et Economique de l'UES (groupe) Astek est consulté sur la situation économique et financière de l'UES pour l'année 2021.

Tout d'abord, le CSE constate un retour à la croissance au niveau de l'UES par rapport à l'année 2020. Cependant, l'activité à périmètre constant n'est pas revenue à son niveau d'avant Covid (-14M€ de chiffre d'affaires par rapport à 2019). L'écart s'amplifie même lorsque les activités d'Intitek For Industry et d'Intitek For People sont prises en compte (-22 M€ de chiffre d'affaires).../..

Le CSE s'interroge toutefois sur l'efficacité de l'intégration des acquisitions qui, par ailleurs, pèsent sur les résultats de l'entreprise (résultat net cumulé de -1 M€ pour les sociétés Ineat nouvellement acquises et résultat net de -0.3 M€ pour Axible Technology). ../. Le CSE espère que l'intégration d'Emisys, acquisition réalisée en fin d'exercice 2021, se passera mieux.../...

Par ailleurs, les coûts associés à l'endettement atteignent 13,4 M€, ce qui impacte la rentabilité de l'UES, alors qu'ils ont vocation à financer des activités hors UES.

Enfin les élus du CSE constatent que la très coûteuse levée de fonds a principalement profité aux actionnaires et aux financeurs du groupe, au détriment du personnel de l'entreprise.

En effet, la société (groupe) Astek a racheté, entre 2018 et 2021, des actions auprès de ses actionnaires, à hauteur de 71 M€ (dont 46.2 M€ en 2021) auxquels s'est ajouté un versement de dividendes de 4.5 M€, soit un total de **75.5 M€**.

De plus, ces 3 dernières années, les partenaires financiers du Groupe, Tikehau et HIG, ont bénéficié de versement de commissions et d'intérêts financiers à hauteur de **17 M€**.

En comparaison, la réserve de participation à destination des salariés de l'UES s'est limitée à **3.2 M€** entre 2018 et 2021.

Par conséquent, les élus demandent si l'entreprise va s'engager dès à présent, à travers d'efforts sur la politique salariale, l'octroi de prime pouvoir d'achat et la mise en place d'un accord d'intéressement, à une redistribution en faveur des salariés qui contribuent au quotidien, par leur travail, à la croissance du groupe et à la création de nouvelles richesses../. ..